



## COMMUNE DE TRAENHEIM

*Décembre 2022*

### CHASSE

#### **Informations fournies par le propriétaire de la chasse communale**

Ne pas confondre « Battues » qui doivent être programmées et affichées, et « Poussées devant soi » qui n'impliquent pas les mêmes règles.

#### **BATTUES** signalées en mairie :

- Sur le terrain par des pancartes
- En général, avec les carabines, dont la portée peut aller de 3,5 à 5 km (balles).

#### **POUSSÉES DEVANT SOI :**

- Nombre plus restreint de chasseurs
- Pas d'obligation de signalement, ni de pancartage
- Utilisation de fusil de chasse avec cartouches ou plomb ou grenaille ; portée réduite.  
Ex. : tir du chevreuil maxi 25 m

Quant à la règle des 150 mètres autour des maisons (pour des ACCA\*), elle ne s'applique pas en Alsace-Moselle.

Seules interdictions : ne pas tirer en direction :

- Des habitations, des routes et des chemins
- Des lignes de chemins de fer
- Des installations électriques (poteaux...)
- Des stades, etc...

Les 150 mètres s'appliquent, non pas par mesure de sécurité, mais parce que les propriétaires de chasses peuvent s'arroger le droit de chasser dans ces zones.

*ACCA : Association de chasse communale agréée*

### REVEILLON DE NOEL- PERSONNES SEULES

Noël est la fête de la nativité. Mais c'est aussi la nuit du partage où nul ne doit rester seul.

Alors, si vous ne voulez pas rester seul (e) la nuit de Noël, contactez-nous. Des familles sont prêtes à vous accueillir et nous vous mettrons en contact.

Et si vous avez de la place autour de votre table, faites-le-nous également savoir.

### STATIONNEMENT

Suite à des plaintes récurrentes des riverains concernant le stationnement abusif, nous allons procéder à une période pédagogique par apposition de flyers sur les parebrises, pour ensuite faire verbaliser, et ce dans toute la commune.

## TÉLÉTHON 2022

Nous souhaitons remercier l'ensemble des bénévoles pour la vente des brioches du vendredi 2 décembre : Thérèse, Josiane, Gwenaëlle, Christiane, Sonia, Evelyne, Martine, Céline, Raymonde, Sabine, Régine, ainsi que les généreux donateurs.

Résultat net des ventes : 435,70€

## TRAVAUX RUE DE LA BERGERIE

La rue de la Bergerie sera fermée pour travaux du 30 novembre au 16 décembre 2022 (arrêté municipal n° 32/2022).

L'accès aux bennes de tri se fera par l'arrière de la mairie.

## BANQUE ALIMENTAIRE

La collecte pour la Banque Alimentaire a eu lieu les 26 et 27 novembre à la mairie. Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal remercient chaleureusement les généreux donateurs.

## CIVISME



Nous faisons une fois de plus appel à votre civisme et demandons aux propriétaires de chiens de ramasser leurs déjections. Il suffit de prévoir quelques serviettes en papier et des petits sacs pour les ramasser. Un geste simple et votre chien ne sera plus un gêneur pour les autres.

**Toute personne prise en infraction sera verbalisée.**  
(Arrêté municipal 15/2020).

## DATES A RETENIR

- Samedi 10 décembre : Fête des Aînés
- Samedi 14 janvier 2023 : Cérémonie des vœux



**Prochaine collecte (poubelles bleues + sac plastique)  
Vendredi 16 décembre 2022**

*La mairie est fermée pour congés du vendredi 23 décembre  
2022 au lundi 2 janvier 2023 inclus.*

*Nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année !*

Avec nos meilleures salutations  
Le Maire, Gérard STROHMENGER et le Conseil Municipal



4, Rue de l'Ecole - 67310 - TRAENHEIM

Tél.03.88.50.38.59 - Courriel : [mairie@traenheim.fr](mailto:mairie@traenheim.fr) - site internet : [www.traenheim.fr](http://www.traenheim.fr)